**DÉCISION DU CONSEIL D’ÉTAT SUR LA PROPRIÉTÉ DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES**

**COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE BOVEL (35) DU 03 JUILLET 2019**

" Le 28 juin le Conseil d’état a tranché: les communes ne sont plus propriétaires de leurs compteurs: le transfert de compétence aux SDE induit un transfert de propriété.

C'est la première fois en France qu'un transfert de propriété n'est pas organisé par un texte clair et précis, mais est issu de l'interprétation jurisprudentielle d'une combinaison de textes. La décision est essentiellement politique selon notre avocat, et liée à l'enjeu financier. Nos communes ont donc été dépossédées de leurs biens sans concertation, sans information, par un tour de passe-passe juridique..

**C'est une nouvelle atteinte à notre démocratie.**

Bovel est en outre condamnée à verser 3000 euros à Enedis. C'est le prix que doit payer une petite commune attachée à la liberté et à la vérité. Liberté et vérité ont donc un prix, et le Conseil d’État a sans doute voulu être dissuasif. Je ne regrette pas. Il fallait bien que quelqu'un s'y colle... "

José Mercier, Maire de Bovel

PS : l’Arrêt du Conseil d’État du 28 juin 2019 en pièce jointe et l’article de Ouest France du 03 juillet 2019 ici: <https://www.ouest-france.fr/bretagne/redon-35600/compteur-linky-un-maire-breton-condamne-payer-3-000-eu-enedis-6428743>

**APPEL AUX DONS**

**Grâce au dernier appel à soutien concernant les procédures au TA (1° instance + appel) relatives au respect du RSD, tous les frais d'avocats sont à ce jour réglés et il y a encore 2300€ en caisse.**

**Or il reste à régler au plus vite les 3000€ demandés par Enedis et d'ici quelques temps à prévoir les frais du futur examen au FOND par le TA (1° instance et sans doute appel) puisque les procédures concernant le respect du RSD sont toujours en cours. Ces nouveaux frais de procédures devraient s’élever autour des 10 000€.**

**Aussi, si vous souhaitez et si vous pouvez aider la commune de BOVEL qui se bat pour nous tous, met à disposition des autres communes les argumentaires de son cabinet d'avocats, et qui devra dans les mois qui viennent assurer à nouveau sa défense au TA et en Cour d'Appel pour les jugements sur le fond, vous avez la possibilité d'adresser vos dons (collectifs, associations, communes, particuliers) ici :**

**POT COMMUN (APPEL AUX DONS) CRÉÉ POUR SOUTENIR BOVEL**

<https://www.lepotcommun.fr/pot/8m980cm2>

**Un grand merci à vous tous par avance pour cette commune qui œuvre sans relâche pour le respect de nos droits et de notre sécurité. Merci pour vos dons et pour la diffusion massive de cet appel que vous voudrez bien faire après de vos contacts, communes, réseaux sociaux, etc.**

***Stop Linky Infos Libres 47***

***Marie-Hélène***